

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2021-183

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2021

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2021-11-02-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (2 pages)

Page 3

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

03-2021-11-03-00001 - Extrait de l'arrêté n°2503-2021 du 3 novembre 2021
portant désignation des représentants de l'administration et du personnel
pour la commission de réforme des agents de la FPT (7 pages)

Page 6

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2021-11-02-00002

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Service des Impôts des Entreprises de Moulins

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Moulins

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme CHASSAGNE Anne, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Moulins, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €. (porté à 60 000 € en cas d'absence prolongé du comptable)

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €.(porté à 60 000 € en cas d'absence prolongé du comptable)

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service.

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande.(porté à 60 000 € en cas d'absence prolongé du comptable)

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer.

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous.

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après.

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer.

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme CHASSAGNE Anne	Inspectrice	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 €
Mme MATRAT Christelle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 €
Mme SILVANO Aurélie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	4 mois	10 000 €
Mme SENOTIER Sabrina	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
M. GARRIDO Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
Mme GAYET Valérie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
M. ROHRBACHER Damien	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Yzeure, le 02 novembre 2021

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Moulins,

Signé

Christophe DESCHAMPS
Inspecteur Principal

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2021-11-03-00001

Extrait de l'arrêté n°2503-2021 du 3 novembre 2021 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel pour la commission de réforme des agents de la FPT

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de la légalité - Bureau du conseil et du contrôle de légalité,
urbanisme

Extrait de l'arrêté n° 2503/2021 du 3 novembre 2021 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel pour la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale

ARTICLE 1^{er} – L'arrêté préfectoral n°3123/2020 du 24 novembre 2020 portant composition de la commission départementale de réforme pour les agents de la fonction publique territoriale est abrogé.

ARTICLE 2 La présidence de la commission de réforme de la fonction publique territoriale est assurée par le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale ou, en cas d'empêchement, son représentant.

ARTICLE 3 – Sont membres de la commission de réforme en qualité de praticiens de médecine générale, deux médecins généralistes auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste qui participe aux débats mais ne prend pas part aux votes.

Ces médecins sont ceux désignés par l'arrêté préfectoral n°1073/2019 du 9 avril 2019 modifié par l'arrêté n°1261/2020 en date du 25 mai 2020, portant nomination des médecins du comité médical départemental et de la commission de réforme.

ARTICLE 4 : Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour le **centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier** :

Pour les représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
VERNISSE Pascal	MOUSSET Danièle
	GARAPON Marie-Luce
MONDELIN Annie-France	BLANCHET Elisabeth
	de CONTEYON Christophe

Pour les représentants du personnel :

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
DELFOUR Hervé	
RAMIS Mélanie	DAVIOT Thérèse
	FONBAUSTIER Anne

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
ORTIZ Sylvie	DESCOINS Valérie
JAGER Audrey	DUGAT Jean-Yves
	BLUM Sébastien

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
LAVEDIAUX Didier	PHILIPPE Jean-Louis VESVRE Alain
VENIAT Jacques	PERRIER Thierry RENOUF Christophe

ARTICLE 5 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour la **mairie de Montluçon**:

Pour les représentants de l'administration :

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
TAILHARDAT Valérie	NOEL Suzanne MONCILOVIC Jean-Pierre
LAROCHE Pierre	DALBY Christian RAYNAUD Laëtitia

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
TAILHARDAT Valérie	NOVAIS Fernando RAYNAUD Laëtitia
LAROCHE Pierre	HURTAUD Jean-Pierre COUTIER Jérôme

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
TAILHARDAT Valérie	NOEL Suzanne DALBY Christian
LAROCHE Pierre	MONCILOVIC Jean-Pierre MOLAIRE Audrey

Pour les représentants du personnel

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
FONTANT Caroline	BALDONI Catherine CHAMBENOIS Nadine
NORE Marine	ROUX Céline RATERON Christian

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
LE BAIL Valérie	DUGNAT Pascale SAUNON Adeline
MAURY Corinne	DELEPLANQUE Pascal ALONSO Encarnacion

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
DIAS Laurent	DESRUES Loïc
	CHRISTIAN Gérard
BERTHON Emmanuelle	LEGRESY Patrick
	ALLELY Annie

ARTICLE 6 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour la **mairie de Vichy** :

Pour les représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
LEPRAT Christine	AUBERGER Edouard
	GUITARD Jean-Louis
JIMENEZ Myriam	COURSOL Marie-Odile
	ALMAZAN Jean

Pour les représentants du personnel :

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
CHARLIEU Dominique	CAUL-FUTY Véronique
WITTMANN Sabrina	SELLIER Valérie

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
DEBOUT Véronique	
CIROP PEREZ Danielle	

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
GORSE Georges	BARDIN Anne
LAURENT-VARANGE Patrick	SELLIER Véronique

ARTICLE 7 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour la **communauté d'agglomération « Vichy Communauté »**

Pour les représentants de l'Administration :

Titulaires	Suppléants
BLETTERY Jacques	BENOIT Charlotte
	LAURENT Michel
COULANGE Nicole	LONG Jean-Louis
	LEPRAT Christiane

Pour les représentants du personnel :

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
ZACHARIE Bruno	
FAPILOU Arnaud	

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
AUCLAIR Frédéric	SANCHEZ Séraphin
LAFORET Laurent	CHASSAING Mickaël

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
LISTRAT Angèle	BELIEN Franck
BOURGEADE Catherine	

ARTICLE 8 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour le **Conseil Régional d’Auvergne-Rhône-Alpes** :

Pour les représentants de l’administration :

Titulaires	Suppléants
LINDRON Didier	BARILLET Carine
	LUCOT Yannick
LASSALLE Valérie	CARTOUX Stéphanie
	DE CASTRO ALVES Manuela

Pour les représentants du personnel :

Pour la catégorie A :

Titulaires	Suppléants
CHARDERON Lydie	DESCHAMP Isabelle
	OLLIER Françoise
TOMANOV Maria	DESJARDINS-CANIS Marie-Anne
	DAMBRICOURT COMPARIN Christilla

Pour la catégorie B :

Titulaires	Suppléants
CHAUX Jean-Pierre	ROBIN Claude
	DUBOURGNON Jean-Paul
AURAY Alexandrine	MALSERT Clarisse

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
BUSSERON Philippe	BIDET Evelyne GRELET Martine
LAUDE Fabian	NOURI Pierre

ARTICLE 9 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour le **service départemental d'incendie et de secours de l'allier pour les pompiers professionnels** :

Pour les représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
BIDAUD André	LAROCHE Pierre POZZOLI Bernard
CADORET Xavier	FILLIAT Olivier BRUNO Sylvain

Pour les représentants du personnel :

Pour la catégorie A :

Groupe hiérarchique 5 :

Titulaires	Suppléants
GAILLARD Fabien	POIRIER Michaël MANRY Arnaud
GALBOIS Anthony	TRIOMPHE Louis-Marie CHARBONNIER Julien

Groupe hiérarchique 6 :

Titulaires	Suppléants
SANSA Philippe	
GALTIER Patrick	

Pour la catégorie B :

Groupe hiérarchique 3 :

Titulaires	Suppléants
PARIS Bruno	TOULY Stéphane TALON Stéphane
SOULIE Thierry	DESGRANGES Thierry BLONDEAU Pierre

Groupe hiérarchique 4 :

Titulaires	Suppléants
LEGER Sylvain	FERRAN Eric MARTINET Anthony
BERTHIER Bruno	CARTOUX Philippe DUMARTIN Rudy

Pour la catégorie C :

Titulaires	Suppléants
BARATIN David	PONCET Paul NODARI Laurent
BAUDON Julien	GONNOT François LAVIGNON Flavien

ARTICLE 10 – Ont été désignés en qualité de membres de la commission départementale de réforme territoriale pour le **service départemental d'incendie et de secours de l'allier pour les pompiers volontaires** :

Pour les représentants de l'administration :

Titulaires	Suppléants
Lieutenant-Colonel GUINARD Jérôme	Commandant GAILLARD Fabien
BIDAUD André	FILLIAT Olivier

Pour les représentants du service de santé et de secours médical (SSSM) :

Un médecin SSSM :

Titulaires	Suppléants
Médecin-colonel ROSATI Jean-Antoine	Médecin-colonel CARPENTIER Alain

Pour les représentants du personnel :

Un officier de sapeurs pompiers professionnels chef d'un centre de département :

Titulaires	Suppléants
STUMPF Pierre, capitaine	TRIOMPHE Louis-Marie, capitaine

Un sapeur pompier volontaire du même grade que celui dont le cas est examiné parmi les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Grades	Titulaires	Suppléants
Sapeur	MORGAND Sabrina	HUARD Pauline
Caporal	COMBES Stéphane	
Sergent	LACROIX Sandrine	PARENT Paul
Adjudant	CHATUT Frédéric	BLONDEAU Bertrand

Lieutenant	DEPRET Sabrina	DELORME Philippe
Capitaine	FRECHET Dominique	LAROUBE Patrick
Infirmier	BARGE Thierry	
Médecin	BRETILLON Frédéric	

ARTICLE 11 – Le mandat des représentants de l’administration et des représentants du personnel prendra fin à l’expiration du mandat au titre duquel ils ont été désignés.

ARTICLE 12 – Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l’Allier et monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l’Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

signé

Alexandre SANZ